

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers petite-enfance

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Infirmier puériculteur, Puériculteur

ROME : J1507 - Infirmier / Infirmière en puériculture

Fiches de la cohésion sociale : Infirmier(e)

Points de repère : classification et critères classants : [D - E - F]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies
- Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI)
- fonctions de direction

Les finalités du métier

L'infirmier DE - puériculteur dispense des soins infirmiers spécifiques et adaptés aux nouveau-nés, nourrissons et enfants jusqu'à l'âge de 6 ans en crèche. Il assure la surveillance, les soins et l'accompagnement des enfants, en tenant compte de leurs besoins particuliers liés à leur âge et leur développement.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- L'observation et réalisation de soins et d'activités à visée diagnostique, thérapeutique et préventive : Réalisation d'examens de santé et de dépistage chez les enfants de 0 à 6 ans, mise en œuvre de soins infirmiers spécifiques aux nouveau-nés, nourrissons et jeunes enfants, observation de l'état de santé et du développement physique et psychologique des enfants, administration des traitements médicaux prescrits et réalisation de gestes techniques sur prescription médicale, pour un enfant en situation de handicap, selon la situation etc.
- Le déploiement d'activité de promotion de la santé : Mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants et des familles, éducation des parents sur les soins, l'hygiène et l'alimentation du jeune enfant, organisation d'activités d'éveil adaptées favorisant le développement de l'enfant, accompagnement des enfants dans l'apprentissage des gestes d'hygiène et d'autonomie, assurer une veille continue et assurer l'information auprès des équipes pluridisciplinaires
- L'accompagnement des familles et soutien à la parentalité : Établissement d'une relation de confiance avec les parents et l'entourage de l'enfant, soutien à la parentalité et conseil sur le développement et la santé de l'enfant, information des parents sur le fonctionnement de la structure, écoute et accompagnement des familles et orienter aussi vers des partenaires le cas échéant
- La coordination de soins et conduite de projets : Coordination des soins et liaison entre les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant, contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de soins et du projet d'accueil, gestion des dossiers médicaux et rédaction des transmissions, participation aux réunions d'équipes et au projet de l'établissement, etc.
- La gestion et coordination des ressources humaines : Supervision et encadrement de l'équipe pluridisciplinaire, animation, organisation et gestion de l'équipe pluridisciplinaire, formation en continue et information des équipes pluridisciplinaires, des nouveaux personnels et des stagiaires (remise à niveau et accompagnement à l'évolution des pratiques, premiers secours, etc.), etc.
- L'organisation matérielle : Gestion des stocks de matériel médical et de produits de soins, veille du respect des normes d'hygiène, alimentaires et de sécurité dans la structure, suivi du plan de maîtrise sanitaire (PMS), participation aux réunions d'équipe et aux projets de l'établissement, etc.

Variabilité

L'infirmier DE - puériculteur peut exercer dans des structures de nature différente (secteur hospitalier, PMI, crèches, ...). Dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou les accueils collectif de mineurs (ACM) tels que les crèches, pouponnières, halte-garderie, ses missions seront fondamentalement différentes du secteur hospitalier ou en protection maternelle ou infantile (PMI) et sont davantage orientées sur le suivi et l'accompagnement des enfants ainsi que des familles avec le soutien à la parentalité. L'infirmier DE - puériculteur peut également endosser les missions de référent santé et accueil inclusif (RSAI) à condition d'exercer depuis au moins 3 ans.

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Prodiguer des soins infirmiers spécifiques aux nouveau-nés, nourrissons et jeunes enfants
- Observer et analyser le développement moteur, psychique et affectif des enfants
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner les membres de l'entourage de l'enfant
- Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Mener des actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des enfants et des familles
- Détecter et signaler les situations de maltraitance auprès des enfants
- Gérer les dossiers médicaux, rédiger des rapports et assurer le suivi administratif des enfants
- Accueillir et suivre les enfants en situation de handicap
- Assurer le suivi du plan de maîtrise sanitaire (PMS)
- Assurer une veille juridique et technique (évolutions réglementaires liées à la pratique des activités, etc.)

Connaissances

- Principales étapes de développement de l'enfant (physique, cognitif, émotionnel et social)
- Notions de pédagogie et d'éveil de l'enfant
- Normes d'hygiène, sécurité et de santé alimentaires
- Réglementations spécifiques aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ou aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap

Savoir-être

- Patient
- Bienveillant
- Réactif
- Responsable
- À l'écoute
- Organisé
- Dynamique
- Discret

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau licence (niveau 6)

Diplômes requis pour exercer le métier :
Diplôme d'État d'infirmier puériculteur (DEIP)

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

/

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration des outils numériques dans les pratiques

À renforcer : Accueil et accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou autres troubles), support à la parentalité et renforcement de la prévention et de l'éducation à la santé

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Organiser des ateliers de sensibilisation des familles (vaccination, alimentation équilibrée, gestion des écrans, etc.), développement des soins adaptés et coordination avec une équipe pluridisciplinaire, détecter et intervenir sur des troubles spécifiques (autisme par exemple) et les troubles de l'apprentissage

Infirmière puériculture Infirmier puériculture

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
/	- Responsable de secteur - Infirmier coordinateur	Directeur de structure

Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Infirmier (BAD, Alisfa, Fonction publique hospitalière, etc.)	- Référent secteur (BAD, BASS, Alisfa, etc.) - Infirmier coordinateur (BAD, BASS, Alisfa, etc.) - Cadre de santé (BAD, BASS, Alisfa, etc.)	Directeur de structure (BAD, BASS, Alisfa, etc.)

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.